



Vélizy, le 9 juillet 2010

Coordination CGT THALES

M. Loïc MAHE
DRH THALES
M. Pierre GROISY
DRH France THALES

THALES
45, rue de Villiers
92526 NEUILLY SUR SEINE Cedex

Copie :

- aux organisations syndicales

Messieurs,

L'accord Seniors est signé depuis le 18 décembre 2009. Sa mise en œuvre, sur les sujets qui doivent être négociés dans les entreprises et en particulier la définition de la pénibilité, au-delà du travail en équipe, n'est toujours pas effective.

Cet état de fait est inacceptable. De nombreux salarié(e)s dans notre Groupe peuvent y prétendre immédiatement et rien n'évolue, que ce soit dans les négociations locales ou encore pour l'application simple de l'accord groupe concernant le départ anticipé en temps de compensation pour les salarié(e)s ayant travaillés en équipe.

Le syndicat CGT THALES, signataire de l'accord groupe, ne peut accepter cette situation. Chacun doit respecter sa signature sans laisser dériver les choses.

Pour cela, nous vous demandons de recevoir les organisations syndicales signataires et/ou de convoquer, dans les plus brefs délais, la commission centrale d'anticipation qui est (contrairement à nos souhaits) la structure de suivi de cet accord et qui aurait dû, comme l'accord le prévoit, se réunir spécifiquement au deuxième trimestre.

De plus, des interprétations ou des clarifications de texte sont à apporter. Cette réunion devrait également permettre cela.

Cette rencontre ne doit pas attendre la rentrée. Je vous propose, par conséquent, qu'elle se tienne ce mois-ci.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, messieurs, l'expression de mes sentiments distingués

Laurent TROMBINI
Représentant de la Coordination CGT THALES